

Annexe (CRII-RAD, 1994)

QUELQUES RAPPELS SUR L'HISTORIQUE DU DOSSIER

- Au début du siècle, est construite à Nogent sur Marne une usine d'extraction du **radium**, un élément radioactif de très haute radio-toxicité et à très longue durée de vie (des dizaines de milliers d'années) qui se désintègre en produisant un gaz radioactif, lui aussi cancérigène, le radon.
- A la fin des années 60, le site est réutilisé pour la construction d'un groupe scolaire. Le ministère de la Santé, via son service spécialisé le SCPRI (rebaptisé OPRI), autorise la construction de l'école **SANS DÉCONTAMINATION PRÉALABLE**, sous la simple réserve d'installer une dalle de béton de 15 cm d'épaisseur (cf. Courrier du 22 décembre 1969, signé du directeur du SCPRI).
- Les autorités sanitaires ne prendront pas la peine de vérifier l'existence de la dalle. Ce n'est qu'en **1986** que des parents d'élèves s'inquiètent du problème et exigent de visiter le sous-sol. Ils découvrent alors que la dalle est restée à l'état embryonnaire.
- Une expertise est confiée à la **STMI** : les contrôles montrent que les occupants sont irradiés par les déchets radifères laissés dans le sous-sol (débits de dose en moyenne 30 fois (et jusqu'à 300 fois) supérieurs au niveau normal). Mais les contrôles de la STMI sont terriblement incomplets : le risque principal, l'inhalation de gaz radioactif, n'est pas évalué. Aucune mesure de radon n'est réalisée !

La mairie déclare qu'il n'y a aucun risque mais prescrit des travaux d'isolation. La STMI refait de simples relevés radiométriques et en **1987** le dossier est clos. Officiellement, tout est rentré dans l'ordre !

- L'Intervention de la CRII-RAD relance le dossier en **1991** : son laboratoire analyse un échantillon de **terre** prélevé en bordure de la cour de récréation. L'analyse montre que le sol est contaminé par le radium et ses descendants. La CRII-RAD en informe la directrice de l'école et propose d'effectuer très vite des mesures de radon dans les salies de classe. Rien ne sera fait car la municipalité oppose son veto.

Quelques mois plus tard, les parents d'élèves, sollicitent l'avis de la CRII-RAD et se mobilisent pour obtenir un bilan complet. Ils se heurtent au chantage de la municipalité : la scolarisation des enfants n'est pas obligatoire avant 6 ans. Si les parents ne veulent pas mettre leurs enfants à l'école, qu'ils les gardent chez eux !

- Sous la pression, la municipalité doit cependant faire procéder à des mesures de radon et recourt à nouveau au **SCPRI**. Bien que la méthodologie utilisée soit critiquable, les analyses font apparaître des taux de **radon** très élevés dans le sous-sol et préoccupants dans les salles de classe. Le SCPRI conclut pourtant qu'il n'y a "*aucun dépassements des limites réglementaires.*"

Il n'y a pas de risque mais l'école se transforme progressivement en bunker (ventilation forcée, nouvelle chape de béton, couverture de la terre bétonnée, etc.).

Alertés par la CRII-RAD, les services responsables restent muets.

- En **1994**, aucun bilan du quartier n'a été réalisé. Contactée par la locataire d'une **maison** située en face de l'école, la CRII-RAD procède à des mesures de radon : les niveaux mesurés dépassent les **8 000 Bq/m³**. Malgré ce nouveau dossier aucune campagne de détection n'est prise en charge par les autorités.
- Le dossier est à nouveau enterré ... jusqu'au changement de municipalité. L'expertise est alors confiée à l'IPSN et au SCPRI. Le radon est alors assimilé à une exposition naturelle et le risque qualifié d'insignifiant par l'autorité de radioprotection.

La municipalité s'était engagée à faire jouer la pluralité en faisant participer le laboratoire de la CRII-RAD mais la promesse n'a pas été tenue : l'accès à l'école est toujours interdit, même pour des contrôles entièrement pris en charge par la CRII-RAD. En prélevant eux-mêmes des échantillons dans l'école pour les faire analyser par la CRII-RAD, les parents d'élèves ont contourné l'interdiction.